

# Formation à la conduite en sécurité «Chariots automoteurs de Manutention à Conducteur Porté» - R.489

Débutant - Expérimenté

Catégorie : 1A -1B - 3 - 4 - 5

(Code fiche INRS : 1A(RS6866)-1B(RS6867)-3(RS6869)-4(RS6871)-5(RS6870)-  
(validité 30/01/29)

## DURÉE :

2 jours de formation (14h)(débutant) ou 1 jour de formation (7h) (expert) + 1 jour de test (7h), soit un total de 14h/21h.

## PARTICIPANTS :

12 maxi pour la théorie,  
6 Unités de Temps maxi pour la pratique

## PUBLIC CONCERNÉ :

Toute personne étant amenée à conduire régulièrement ou occasionnellement un chariot automoteur de manutention à conducteur porté.

## PRÉ-REQUIS :

Maîtrise de la langue française.

## MÉTHODES ET MOYENS :

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), notre formateur, expérimenté en matière de prévention des risques liés à la conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté et en formation pour adultes, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à être confronté à des situations variées, basées sur les exercices pratiques de la recommandation R489. Ceux-ci étant réalisés sur plateau dédié.

## MOYENS ET SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.

## VALIDATION DES ACQUIS :

- Les acquis théoriques sont évalués sous forme de QCM et la pratique à travers un test réalisé sur plateau selon le référentiel de connaissances théoriques et pratiques exigées par la R.489 dans le cadre d'un CACES®.
- Une attestation de formation est remise à l'issue de la formation, uniquement sur les catégories de chariots utilisés.
- Le recyclage est d'1 journée de formation tous les 5 ans.

## LIEU DE LA FORMATION :

Au sein des agences FOSEC

## ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

## TARIF :

Nous consulter

## RAPPEL DE L'OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE :

Article R.4223-55 du Code du Travail : "La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Elle est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire."

## OBJECTIFS :

- Acquérir les connaissances permettant d'utiliser des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Etre sensibilisés aux risques liés à l'utilisation de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

## PROGRAMME :

- Connaissances Générales
  - Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur
  - Dispositif CACES®
  - Rôle et responsabilités du conducteur
  - Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés.
- Technologie des chariots de manutention à conducteur porté
  - Les différentes sources d'énergie des chariots, nature et identification, Terminologie et caractéristiques générales de fonctionnement des différents composants et mécanismes, notamment de translation et d'élévation,
    - Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents organes et dispositifs de sécurité
  - Les principaux types de chariots de manutention - Les catégories de CACES®
    - Caractéristiques et spécificités des différents types de chariots de manutention
    - Catégories de CACES® R.489 pour les chariots industriels à conducteur porté.
  - Notion Elémentaire de physique - Stabilités des chariots
  - Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
  - Exploitation et vérifications des chariots de manutention à conducteur porté
    - Identification des différents types de palettes existants en fonction de leurs caractéristiques, connaissance de leurs limites d'emploi,
    - Fonctionnement, rôle et utilité des différents dispositifs de réglage du siège
    - Évaluation des distances de freinage, en fonction de la vitesse de déplacement du chariot et de la nature du sol...
- Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

## MISE EN APPLICATION PRATIQUE

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres – Exemples :
  - Monter et descendre en sécurité du chariot et connaître la règle des 3 appuis,
  - Circuler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, à vide et en charge...
  - Réaliser chargement / déchargement d'un véhicule
  - Effectuer stockage /déstockage d'un palettier
- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien - maintenance